



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse spectaculaire et programmée des prix du vinyle pour le grand public

Question écrite n° 40063

Texte de la question

Mme Maud Petit alerte Mme la ministre de la culture sur la hausse programmée des prix du vinyle pour le grand public. Le support vinyle, grand apprécié des amateurs de musique, affiche une croissance continue de ses ventes depuis 2006. En France, 4,1 millions de vinyles ont été vendus en 2019 selon le Snep, ce qui représente plus de 20 % des ventes physiques. Après un effondrement du marché de la musique physique depuis la fin des années 2000, ce regain d'intérêt pour ce support mythique a permis au secteur de la musique de retrouver une stabilité non négligeable. Or trois majors françaises (Universal, Warner et Sony) ont décidé d'augmenter, de façon concertée, les tarifs des disques vinyles, justifiant notamment ces hausses par la raréfaction du polymère, matière première nécessaire à la fabrication du support, et dont le prix est en constante augmentation depuis 2015. Sont également avancés les arguments de l'allongement des délais pour la presse des disques, et une meilleure rentabilité sur le vinyle, rentabilité qui a permis, comme le rappelle Mme la députée au début de cette question écrite, de stabiliser un secteur en grande difficulté. D'après un communiqué du Groupement des disquaires indépendants nationaux, les augmentations fragilisent tout un écosystème : selon les références, les prix augmenteraient entre 2 et 20 euros hors taxes, obligeant les disquaires indépendants notamment à répercuter ces hausses sur le tarif proposé au public. Avec la nouvelle grille tarifaire, le vinyle de Téléphone « Dure Limite » vendu environ à 21,30 TTC, passerait donc au prix public de 51 euros TTC. Précisons également qu'une des trois majors a réussi à limiter la hausse pour ces références autour de deux euros par disque. A la différence du livre, le disque ne dispose pas aujourd'hui d'un tarif unique et reste soumis à une TVA à 20 %. Cette forte hausse, visiblement arbitraire, risque de fragiliser l'accès indispensable à la culture musicale de l'ensemble des concitoyens, alors que la crise covid nous a rappelé l'importance de la musique et de la culture dans nos vies. Elle fragilise également les disquaires indépendants et toute la filière concernée. Elle l'interroge sur les moyens d'amortir cette hausse, notamment en étudiant la possibilité d'une baisse de la TVA pour le disque.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40063

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5459

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)